

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n^o 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1071 à 1085

présentés par
M. Vidalies
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 17

Dans la dernière phrase de l'alinéa 11 de cet article, après les mots :

« L'accord »,

insérer les mots :

« collectif préalable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n^o de M. Vidalies
- Adt n^o de M. Sirugue
- Adt n^o de M. Gille
- Adt n^o de M. Mallot
- Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
- Adt n^o de Mme Iborra
- Adt n^o de M. Juanico
- Adt n^o de Mme Lemorton
- Adt n^o de M. Liebgott
- Adt n^o de M. Ménard
- Adt n^o de M. Gorce
- Adt n^o de M. Muet
- Adt n^o de Mme Coutelle
- Adt n^o de Mme Fioraso
- Adt n^o de M. Dolez